

AIX en Provence	Kasbarian Lydia	QUIMPER	Mayeur Patrick	CHARTRES	Testault Marc	OLLILOUES	Clenet Catherine
ALENCON	Blaise Edith	SANNOIS	Hervieux Joëlle	CHATEAU THIER	Noailles Monique	ORLEANS	Lecland Dominique
AMIENS	Marotte Bernadette	SARTROUVILLE	Sangleboeu Luc	CHATEAUXROUX	Richard Eliane	PARIS AUTEUIL	Tourino Lola
AULNAY SOUS BOIS	Kabbaj Elisabeth	SAV Caen	St Dizier Denis	CHOLET	Crespel David	PERPIGNAN	Garcia Georges
BERCK	Nyga Pascal	SAV R SUD-OUES	Dauga Jean-Jacques	CONDE/ESCAULT	Kolwalski Elisabeth	QUETIGNY	Gaiffe Pierre
BONNEVEINE	Mancini Michel	ST BRICE	Clémentia Emile	DRAGUIGNAN	Maunier J. François	REIMS	Robitaille Eric
BOURGES	Papet Gérard	THONVILLE	Bardin Christianne	ETAMPES	Parrain Claude	REIMS Cernay	Viseux Francine
CHALONS SUD	Grosbois Sylvie	TRANS EN PROVENCE	Bouteille Chantal	EVRY	Carasco Roland	RENNES Alma	Jules Yolande
CHARLEVILLE-MEUSE	Vergeade Willy	TROYES	Bougault Daniel	GRUCHET LE VALENTIN	Gratigny M. Claude	RENNES Cesson	Louis v. Christine
CHERBOURG	Diguet Christian	UZES	Chaix Bernadette	HEROUVILLE	Pasquier Bruno	SARAN	Vallee Isabelle
COTE DE NACRE	Le Saulnier J. Luc	VILLEJUIF	Vargas Antoinette	IVRY/SEINE	Fiquet Betty	ST BRIEUC	Rio Yves
CRETEIL	Galinou Renée	VITROLLES	Natchoo Serge	L'HAY LES ROSES	Dias Kathy	ST HERBLAIN	Vella Annie
FOURMIE	Dagneau Bruno	<i>Franchises Le délégué syndical</i>		LE MERLAN	Bernabe Guy	ST MALO	Denis Josette
LA CIOTAT	Fiorito Christiane	ENVOI S PAR INTERNET		L'OMME	Bara Madeleine	TORCY	Bailloux Michel
LA ROCHE SUR YVONNE	Gautreau Genevieve	ANGERS gd Maine	Levron Aline	LORIENT	Jourdan Pascal	TOULON Gd Var	Dubas Marie-Noëll
LAON	Treffat Fatima	ANGERS St Serge	Duchesne Annie	LORMONT	Planet Joël	VALENCIENNES	Kliébasiwicz Nicole
MONTESSON	Marchand Françoise	ANGLAIS	Sansebastien Martin	LYON la part Dieu	Goncalves Yvette	WASQUEHAL	TREDEZ Claude
MONTIGNY	Hénot Josette	ANTIBES	Duval Jacques	MARSEILLE Gd li	Pellicio Elisabeth	<i>FEDERATION</i> Millat J. François	
MONTREUIL	Umine-Eddin Nadia	BEAUCAIRE	Guay Michel	MERIGNAC	Jonas Joël	<i>DRS CARREFOUR</i> Delenne Jean-Luc	
MOULINS	Rickeboer Colette	BELLE EPINE	Zirafi Serge	MEYLAN	Bruno Alain	Ce fax est adressé à 50 sections par Internet, et vous ??	
NEVERS/MARZY	Bourgoin Lydia	BREST	Celton Thierry	MONDEVILLE	Tillaut Nadine		
NICE TNL	Dupret Patricia	CHALONS/Champagne	Piquet Pascal	MT ST AIGNAN	Pernel Catherine		
ORMESSON	Rodrigues Aurore	CHAMNORD	Dereymez Michèle	NICE LINGOSTIÈRE	Favré Serge		
PAIMPOL	Jegou Philippe						

L'Edito du numéro 100 du 24 août 2002

Vous avez entre les mains le numéro 100 du périodique que la CFDT Carrefour édite depuis 1999.

Dés mai 1998 ce premier numéro avait été précédé de 6 fax mais à l'époque nous ne numérotions pas.

Le 7 janvier 1999 notre premier fax "officiel" était entièrement consacré à la grève des salariés de **Rennes Cesson**.

100 + 100 + 48 + 6 = 254

Ceux qui ont une bonne mémoire nous diront "mais on a déjà fêté un numéro 100". C'est exacte le 24 août 1994 (coïncidence) nous fêtons le numéro 100 de la revue de 17 pages appelé "Info-Flash". Cette revue prenait en juin 1996 le nom de "L'hyper", la gazette des délégués CFDT Carrefour.

Avec le numéro 148 du 20 mai 1999 cette gazette (photocopiee et adressée par courrier) arrêta sa parution. Le fax plus rapide et plus économique avait eu raison d'elle.

On n'arrête pas le progrès.

Le fax laissera vite place, au début de l'année 2002, à l'E mail encore plus performant et économique. Chaque section équipée d'un ordinateur reçoit ce numéro en pièce jointe et en couleur. Dès novembre 2000 toute cette documentation était à la disposition des employés sur le site internet CFDT. A ce jour 12 000 internautes en ont profité.

La boucle est bouclée puisque le titre "L'Hyper" a repris sa place en haut du bulletin.

Aujourd'hui les informations CFDT sont envoyées aux 100 sections Carrefour, Continent, Continent 2001 mais aussi franchisés Hyparlo, Provencia..., auxquelles s'ajoutent des sections Champion et de différentes sociétés du groupe.

Le groupe est devenu immense et l'information CFDT s'adapte.

L'Edito du numéro 100 du 24 août 1994

C'est en **janvier 1985** que le 1er numéro de votre revue préférée est apparu. Il s'appelait déjà "INFO-FLASH".

Ce numéro comprenait trois pages de nouvelles de sections et jusqu'au numéro 48 il sera écrit au stylo (Bic pas Mont Blanc).

L'achat de matériel plus performant a permis de passer à la dactylographie en 1989, au traitement de texte en 1992 et enfin à l'informatique en 1993.

Aujourd'hui INFO-FLASH est en couleur, il comporte une quinzaine de pages et des illustrations égalaient sa mise en page. Des évolutions sont encore à venir.

Ce sont plus de 2 000 pages d'informations diverses qui ont été délivrées aux 14 puis 25 sections (avec l'arrivée d'Euromarché en 1991) CFDT CARREFOUR.

On peut penser que ce bulletin a permis aux sections de mieux connaître leur société, la réalité des magasins et l'action revendicative de la CFDT.

En 1994 INFO-FLASH a eu la joie d'annoncer la naissance de deux petits frères. Souhaitons que d'autres sections suivront cet exemple pour que les salariés comme les militants soient toujours mieux informés.



SOMMAIRE	
Edito du n°100	1985
Actualités sociales	
Nouvelles des sections	
Vos droits, vos devoirs	2002



Actualité sociale

| Législation sociale | | Emploi | | Formation |

Carrefour dans le monde



Carrefourmyjob

Le 22/07/2002 Carrefour a ouvert son site carrefourmyjob.

"Notre politique d'innovation s'applique également aux **Ressources Humaines** : avec le lancement de <http://www.carrefourmyjob.com/> nous avons créé un portail de recrutement mondial, dédié à toutes les enseignes du groupe Carrefour et à tous nos futurs collaborateurs."

Notre avis:

Nous avons maintes fois déplorés le fait que sur le site Carrefour on parle marchandises, structures, finances mais jamais des hommes. Avec l'ouverture de ce site c'est chose faite.

Ne vous attendez pas à des découvertes, les sites par formats et sociétés, sont "bateaux" mais comme dirait un syndicaliste CFDT "Ce n'est qu'un début, continuons ..."



Thaïlande

Carrefour a ouvert en juillet son 17ème magasin. à Samrong, (Bangkok).

le gouvernement demande des clarifications à Cencar (la filiale de Carrefour) pour **pratiques déloyales**. Les distributeurs ont reconnu imposer des droits d'entrée à des fournisseurs «consentants», mais aussi des frais de publicité et de promotion.



Corée

Dans le même temps la direction de la concurrence coréenne met

Carrefour à l'amende

Brésil.



Carrefour ne baisse pas les bras au Brésil et inaugure son 75ème hypermarchés en juillet. Carrefour prévoit d'investir 54 millions de dollars dans des ouvertures ou des rénovations en 2002 .

Petsmart



La cession de la participation de 9,9 % détenue par Carrefour dans le capital de la chaîne américaine PETSMART, sera effective au cours de ce mois d'août.

Carrefour retirera de l'opération 177 millions de dollars, pour une participation valorisée à 130 millions de dollars dans ses comptes, la plus value étant affectée au désendettement du groupe.



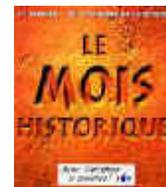
Italie

Klépierre vient de reprendre, pour 226 millions d'euros, 11 galeries commerciales à Carrefour en Italie. Celles-ci ne faisaient pas partie de l'accord conclu il y a deux ans entre le distributeur et la foncière, prévoyant la cession à cette dernière de 160 galeries commerciales pour 1,7 milliard d'euros.



Rép. Tchèque

La France, achemine en République tchèque 200 motopompes. Le coût de cette opération menée conjointement par le ministère des Affaires étrangères et la Fondation internationale Carrefour se monte à plus de 200.000 euros.



Carré Sénart

Dès le 27 août, l'hyper Carrefour de Melun Sénart (14 000 m2) ouvre ses portes .

Aubervilliers

La commune a déposé un recours contre l'annulation par le tribunal administratif de l'autorisation du centre. Le projet prévoit un Carrefour de 12 000 m2.

Chelles

Unibail rachète le centre commercial de Chelles. Ouvert en 1996, ce centre, qui appartenait à la société Ema, rassemble sur 65.000 m2 un hypermarché Carrefour (copropriétaire) et une centaine de commerces.



Ecologie

Le ministère irlandais de l'environnement a introduit au mois de mars une taxe de 15 centimes d'euros par sac de caisse en plastique. Depuis, la consommation de sacs à baissé de 90 %.



La bourse

Carrefour le mal aimé - Carrefour inquiète de nouveau - Carrefour pénalisé par les taux de change au premier semestre - Carrefour n'arrive plus à séduire... titre la presse. Sans commentaires !



Vente en juillet

Selon l'indice publié par la FCD, les ventes des hypermarchés ont progressé de 4,3%, celles des supermarchés de 3,6% par rapport au mois de juillet 2001.



Eurocratie

La Commission européenne vient de rappeler au gouvernement français qu'il n'avait pas le droit d'imposer l'usage de la langue française sur les étiquettes des produits alimentaires distribués dans l'Hexagone.

A quand une formation pour les caissières aux langues européennes. Au moins slaves et grecques.



«Marges arrière»

La FCD (distribution) et l'ANIA (industrie) ont d'un commun accord décidé de geler les «marges arrières» à compter du mois de septembre, selon une information de l'AFP.

Le principe des «marges arrières» consiste à demander aux fabricants une ristourne sur leurs produits, en échange théoriquement d'une présentation avantageuse dans les magasins : dès lors, les distributeurs bénéficient de fortes ristournes – jusqu'à 30 à 50% du prix public – sur leurs dépenses d'achat, lesquelles ne sont pas répercutées sur les prix de ventes en magasin puisque la loi Galland (1996) contre la vente à perte l'interdit.



Elle lance Vigeo une agence de notation sociale

Mission noter les entreprises en fonction de quatre critères : leur stratégie de développement durable, leur politique sociale, l'impact de leur activité sur leur environnement, et leur relations avec les sous-traitants et fournisseurs.

L'agence aura trois types d'actionnaires: outre des investisseurs, et des syndicats, on y trouvera des entreprises qui ne pourront détenir plus de 45% des parts, histoire de garantir l'indépendance de Vigeo.

Un conseil scientifique de cinq membres qualifiés sera chargé de veiller au respect de la déontologie.

Une dizaine d'entreprises, toutes françaises et parmi lesquelles on trouve par exemple Danone, Suez, Carrefour ou BNP Paribas, ont acheté des parts dans Vigeo.



Prix en juillet

Les prix sont restés stables le mois dernier, par rapport à juin. Sur un an, la hausse des prix ressort à 1,5%.



Les Patrons

"Quelle est votre opinion concernant l'honnêteté des chefs d'entreprise ?"

91% des sondés français pensent que les PDG ne recherchent que leur intérêt alors que ce taux est ramené à 83% pour les sondés européens.

Seulement 28% des sondés français (21% des européens) pensent que les PDG sont honnêtes !

Un sondé sur cinq pense que les PDG recherchent l'intérêt de leurs employés ...

Ce sondage fait ainsi apparaître des PDG européens dont les pratiques et les résultats sont rejetés par la

majorité des sondés.

Pour ne rien gâcher, ces PDG sont considérés comme trop payés par 70% des sondés européens et 58% des sondés français !



Nos camarades CFDT d'Auchan viennent d'ouvrir un site syndical:

www.cfdt-auchan.com

Ce site très bien fait fourmille d'informations.



Le dimanche

Selon Eurostat, 13 millions de personnes travaillent le dimanche. Le plus souvent dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de la santé, dans l'agriculture ou dans les transports.

Le samedi les femmes salariées travaillent davantage que leurs homologues masculins : 25% d'entre elles besognent en fin de semaine, contre 20% des hommes, une différence qui s'explique notamment par le plus grand nombre de femmes employées dans le secteur de la distribution.

Autre constat: le dimanche progresse légèrement dans l'Union européenne. 8,8% de salariés des deux sexes en 1992, mais 9,9% d'hommes en 2000, et 10,7% de femmes.

La Belgique est le pays où l'on travaille le moins le dimanche (moins de 2% des salariés). L'Allemagne est dans la moyenne, la France un peu en-dessous (entre 6 et 7%). Le record est battu par le Danemark, où l'effort dominical concerne 14,8% des hommes et 20,3% des femmes.





Draguignan

Rien ne va plus

Alors que nous entamons un réunion de réflexion sur "Les relations sociales et humaines dans l'entreprise" dans le même temps le directeur de **Draguignan** (CFDT majoritaire) vient de demander le licenciement d'un délégué.

Le refus de l'inspecteur du travail est motivé:

" Que les faits reprochés à l'encontre de Monsieur --- soit survenus dans le cadre dans l'exercice de ses mandats et, plus précisément, à l'occasion de l'assistance d'un représentant du personnel convoqué à un entretien préalable.

Que ces faits ne doivent pas être appréhendés isolément, mais que l'appréciation exacte de leur portée nécessite de prendre en compte les conditions anormales de fonctionnement des institutions représentatives du personnel qui prévalent dans l'entreprise et qui ne peuvent que générer un climat relationnel tendu et agressif, propice à la survenance de pareils incidents.

Que les agissements de Monsieur ---, dans un tel contexte, ne revêtent pas un degré de gravité suffisant pour justifier une mesure de licenciement".

Dans le même temps le délégué syndical se voit mettre à pied trois jours et subir des pertes financières pour dépassement d'heure de délégation.

La CFDT soucieuse de rétablir un climat social serein dans l'entreprise et de stopper la dégradation des rapports avec la direction tente de trouver une issue à ce conflit qui ne sert ni les intérêts des salariés ni ceux de l'entreprise.

Nice Lingostière

La section a mis le paquet sur le questionnaire temps partiel. 214 salariés sont concernés. 100 tracts ont

été diffusés aux intéressés.

La direction refuse toujours de donner au CE les informations sur les revalorisations prévues par l'accord de 2002. Une attitude pour le moins incompréhensible.

La CFDT a obtenu de la direction des niveaux II à la volaille, ainsi que des niveaux III à la bijouterie.



Antibes

Daniel Bernard est venu pour une revue de "casernement".

Jacques Duval DS CFDT et ses collègues ont accueilli le PDG avec une BD humoristique traitant les problèmes quotidiens (conditions de travail, manque de personnel ...) en passant par la remise sur achat.

"On est les pros du rayons, on est loin des millions mais grâce à nous on fait tourner la maison ! Alors un petit geste de 5 % de remise sur achats pour que nous restions des champions!"

Allusion aussi à l'équipe de foot de France sponsorisée par Carrefour:

"On est pas champion, on est dans l'avion, on est de retour à la maison et ça nous a coûté des millions".



Chalons en Champagne

La première session conduite par l'école Carrefour pour les contrats de qualification a pris fin

Sur les 5 contrats en caisse et un en poissonnerie le magasin a embauché 3 personnes aux caisses et une à la poissonnerie.

Un résultat correct.

Une nouvelle session plus conséquente est programmée en fin d'année.

Vénissieux

Salarié de la société S.D.I (Sécurité Détection Incendie), un agent de surveillance qui venait, de terminer son service au centre commercial a eu une altercation avec deux connaissances, membres de la même profession. Atteint d'un coup de couteau dans le dos, il a succombé à ses blessures.

Il était affecté au centre commercial de Carrefour, où plus d'une trentaine de salariés de S.D.I sont employés tous les jours ouvrables.

Chez Carrefour, des dispositions ont été mis en place, avec le concours de la cellule psychologique du SAMU. Le centre commercial a pu garder ses portes ouvertes au public.

GROUPE HYPARLO

Un accord portant sur l'harmonisation des différents accords existants au sein du groupe vient d'être signé.

Hyparlo gère en France 12 hypermarchés (franchisés Carrefour) concentrés dans les régions Rhône-Alpes et Centre-Auvergne dont 2 anciens Continent (St Egrève et Orange).

La CFDT 2ème organisation syndicale est présente sur 5 magasins (Feurs, St Egrève, Thiers, Guéret, Sallanches).

L'objectif est de mettre en place un accord unique de type Carrefour d'ici 2005 pour tous les établissements.

A remarquer que les titres restaurant et une remise avec la carte pass sont prévus dans l'accord.



Vannes

La section a lancé un questionnaire en direction des salariés saisonniers nombreux dans le magasin en cette période

"Vous êtes saisonnier, vous avez des droits. Pour qu'ils soient respectés venez nous voir.

Vous vivez aussi une nouvelle expérience pour la première ou seconde fois vous êtes confrontés au monde du travail. Ce que vous vivez nous intéresse.

La C.F.D.T. se veut être une force de propositions et les bons ou mauvais fonctionnements que vous aurez observé ou vécu peuvent-être pour nous riches d'enseignements, que ce soit dans le domaine social ou commercial."

Orléans

Grogne à Orléans, 54 caissières sur 60 ont signé la pétition de la CFDT dénonçant le mauvais fonctionnement des horaires îlots.

Chartres

Sondage réalisé par les délégués:

94% des salariés sondés déclarent ne pas être satisfait de son salaire

28% déclarent que son travail n'est pas plus pénible qu'il y a 3-4 ans

68% déclarent que ces horaires lui conviennent

49% déclarent que les rapports avec la hiérarchie sont bons

Condé sur Escault

Dans ce magasin des salariés avaient des contrat de 26 h 67 !!

Hors l'augmentation prévu par l'accord de 2002 prévoyait une revalorisation de contrat pour les contrats à 26 h 70, Une différence de 3/100 ème pénalisante.

Suite à l'intervention des délégués CFDT les 26 h 67 se verront proposer une augmentation de contrat pour le 1er septembre 2002.

Cadres! faites-vous connaître !

Anonymes dans les syndicats, les cadres peuvent se sentir isolés. Signalés à CFDT Cadres, leur spécificité est prise en compte.

« Il arrive que le syndicat, ignorant que le nouvel adhérent est cadre, ne le signale pas. Ou plus simplement, il le sait, mais ne coche pas la case "cadre" dans le formulaire. L'information ne remonte donc pas à la confédération. Et celle-ci ne peut transmettre à la CFDT Cadres l'identité de ce nouvel adhérent ».

Conséquences ? L'adhérent cadre « inconnu au bataillon » ne reçoit pas l'information à laquelle il a droit : une revue trimestrielle, Cadres CFDT, l'accès à l'espace adhérents du site Internet, www.cadres-plus.fr,

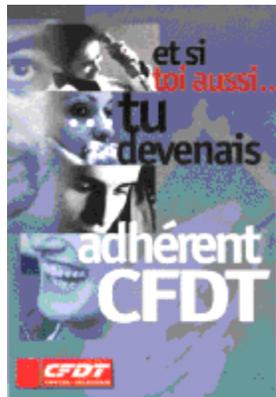
et autres services spécifiques.

Et, paradoxe, la CFDT, première force électorale dans l'encadrement devant la CFE-CGC, est incapable de donner avec précision son nombre d'adhérents cadres.

Déclarez-vous !

Cette année 2002 s'achève sur une élection prud'homale qui doit conforter l'audience de la CFDT dans l'encadrement. Pour cela, pas de miracle, il faut pouvoir adresser aux adhérents relevant de cette catégorie toutes les communications spécifiques qui leur sont destinées.

Vous êtes cadre ? C'est simple, faites-le savoir ! Au syndicat, et parallèlement à CFDT Cadres au 01 56 41 55 00. Deux informations valent mieux qu'une!



Plus nombreux, plus forts

La CFDT compte 810 989 adhérents. la Fédération CFDT des Services (la structure de rattachement des sections Carrefour) compte 79 181 Adhérents en 2001 (+ 7, 87%).

La Fédération Services est la Fédération qui progresse le plus fortement parmi toutes les fédérations de la CFDT.

5 769 nouveaux adhérents ont rejoint la fédération des Services pendant l'année 2001.

Le taux d'implantation de la CFDT dans les Services, (5,5 millions de salariés) est de 1,6%. Ce taux représente moins de 2 fois le taux de syndicalisation confédéral.

Cette observation montre combien est utile notre priorité nationale en matière de développement.

Dans le groupe Carrefour la CFDT compte 3500 adhérents (2,70% de l'effectif) dont 2500 dans les hypermarchés (3,5%).

De fortes disparités existent entre sections. **Trans en Provence ou Vénissieux** dépassent les 100 adhérents. A **Paimpol** plus de 60% du personnel est adhérent.

De nombreuses sections dépassent le taux de 25% d'adhérents mais il reste encore des sections avec moins de 10 adhérents.

Absence d'adhérent ne veut pas dire CFDT minoritaire ou non représentative. Ainsi des sections avec moins de 10 adhérents recueillent plus de 80 % des suffrages aux élections et sont majoritaires.

Un vote que la CFDT entend transformer en adhésion.

Points de droits pour tous



Les élections du 11 décembre 2002

CDD et CE

La loi de modernisation sociale a renforcé le rôle du comité d'entreprise en lui permettant désormais de saisir l'inspecteur du travail (*C. trav., art. L. 432-4-1*) :

* s'il a connaissance de faits susceptibles de caractériser un recours abusif aux CDD ;

* s'il constate un accroissement important du nombre de salariés occupés dans l'entreprise sous CDD.

Le seul constat d'une utilisation importante et récurrente des CDD pourra ainsi conduire le comité d'entreprise à demander à l'inspecteur du travail d'enquêter sur les recours aux CDD dans l'entreprise.

La notion d'accroissement important est appréciée par référence au nombre de contrats conclus au cours des mois précédents, au cours de la même période durant les années précédentes, ou par rapport à tout critère que le comité d'entreprise jugera pertinent.

La décision de saisir l'inspecteur du travail doit résulter d'une résolution prise à la majorité des membres présents du comité, dans les conditions prévues à l'article L. 434-3 du code du travail.

L'inspecteur du travail saisi par le comité d'entreprise peut, après avoir effectué une enquête, adresser un rapport à l'employeur et lui demander d'élaborer un plan de résorption de la précarité dans l'entreprise.

Le défaut d'élaboration de plan, voire son insuffisance au regard des constatations de l'inspecteur du travail, seraient susceptibles de fonder une action judiciaire du comité d'entreprise.



Les élections du 11 décembre 2002

Astreintes et temps de repos

Un salarié ne peut pas être en astreinte pendant son repos hebdomadaire.

La Cour de cassation, vient de lever toute ambiguïté : les périodes d'astreinte, si elles ne constituent pas un temps de travail effectif durant les périodes où le salarié n'est pas tenu d'intervenir au service de l'employeur, ne peuvent être considérées comme un temps de repos.

Le temps de repos suppose, que le salarié soit totalement dispensé directement ou indirectement, sauf cas exceptionnels, d'accomplir pour son employeur une prestation de travail même si elle n'est qu'éventuelle ou occasionnelle.

A vérifier dans votre magasin.



Les élections du 11 décembre 2002

Délégation de pouvoir

Le principe de délégation de pouvoir est utilisé de manière abusive.

Extrait d'un article paru dans "Le monde économie" du 08.07.02

L'annonce de la mise en examen de quatre salariés de l'usine AZF de Toulouse, occupant tous des postes subalternes, a replacé sous les feux de l'actualité la question de la responsabilité du salarié et de l'employeur, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

Pour les syndicats, la procédure qui consiste à mettre en cause des opérateurs et non des responsables hiérarchiques est "inadmissible". Surtout elle fait fi selon Dominique Maréchal, membre du bureau national de la CFDT, du principe établi par le code du travail selon



Outils de campagne Chartres

Le 28 décembre 1999, Elisabeth (28 ans d'ancienneté) est licenciée par le directeur de Carrefour Chartres pour faute grave.

Le motif ? Avoir bénéficié d'un cadeau fournisseur (une gravure sur un bijou). Une plainte pour vol est également déposée.

Le 28 février 2002, la cour d'appel de Versailles confirme un jugement rendu par le conseil des prud'hommes de Chartres.

« Qu'il est non simplement inique de la part de la société Carrefour de soupçonner une salariée qui fut irréprochable pendant 28 ans de vouloir faire un profit de cet ordre (3.05 euros) mais aussi complètement disproportionné de la licencier pour faute grave en raison d'un fait aussi minime dont le caractère fautif n'est en rien établi ».

La cour considère que « le licenciement est non seulement abusif mais vexatoire du fait des circonstances qui l'ont accompagné et notamment de la procédure pénale que la société Carrefour a initié à son encontre ».

Le Tribunal condamne Carrefour à verser à la salariée 67 357,67 € (441 837,35 Frs).



lequel un employeur a une obligation générale de sécurité envers ses salariés, dont il ne peut se dédouaner que s'il a consenti une vraie délégation de pouvoir à un subalterne. *"Cette responsabilité pénale est fondamentale en droit du travail et s'explique par le lien de subordination. Seul l'employeur a, en effet, les moyens et l'autorité pour prendre les mesures propres à assurer la sécurité des salariés"*, précise Dominique Maréchal.

Et c'est là que le bât blesse. Certains employeurs n'hésitent pas, pour se protéger, à multiplier les délégations et les subdélégations quel que soit le niveau hiérarchique de l'employé.

Chez Carrefour, la tentative de mettre en place un système de subdélégation pour des chefs de rayon s'est soldée sous la pression des syndicats par un échec. *"Aujourd'hui le problème est réglé chez nous, confirme Serge Corfa, délégué syndical du groupe Carrefour, mais en tant que conseiller prud'homme, je vois passer un grand nombre de contentieux qui révèlent qu'il y a un très fort décalage entre l'autorité réelle du délégataire et les responsabilités qu'on lui fait endosser."*



Modulation et Compteurs

Des sections (Vannes, Gruchet, Cholet...) ont saisi l'inspecteur du travail sur les heures hors plan de modulation qui sont mis dans le compteur au lieu d'être rémunérées avec majoration.

Sans remettre en cause l'accord sur la modulation la CFDT demande à la direction de renégocier les modalités et la mise en place. sur la modulation



Carrefour 2000

Une note de la direction fait le point sur l'action Carrefour. Nous vous livrons un extrait concernant l'actionnariat mondial

"Par ailleurs, l'actionnariat mondial (Carrefour 2000) a fait espérer des rendements élevés liés à l'effet de levier, mais à la condition d'une action Carrefour en dessus de 69,52 euros.

Le niveau actuel, fait s'éloigner cet espoir et certains s'interrogent sur la possibilité d'un gain futur.

Ce placement demeure très intéressant par la garantie qu'il apporte.

Ainsi sur la base du cours de l'action Carrefour le 2 août 2002 (41,54 euros à la clôture) celui qui aurait acheté des actions à 69,52 euros aurait constaté une moins value représentant 40%, alors qu'avec la

garantie son épargne est égale à son apport personnel.

Le salarié épargnant conserve ainsi une espérance de rendement (l'échéance est en janvier 2006 et laisse ainsi prévoir une hausse avant cette date) sans prendre de risque."



La fable de l'été ...

Il était une fois une secrétaire qui se rappelait l'époque de Continent (ou celle passé de Carrefour).

A l'époque, quand on manquait de crayon, d'enveloppe ... on faisait, avec l'accord de son chef de service, un «bon de cession» et on pouvait prendre, dans le magasin le matériel manquant. Cela demandait ... un instant, mais que c'était archaïque et

inorganisé...

Aujourd'hui c'est un peu différent. On fait un bon d'achat qui doit être validé par le Directeur. Ensuite on remet ce bon entre les «mains» de THALES. Bien entendu « monsieur » THALES ne fait pas suivre tout de suite ce bon. Pour avoir des prix il faut des quantités, n'importe qui vous le dira. Donc, «monsieur» THALES attend ! Attend que les commandes d'enveloppes ou de crayons atteignent les quantités voulues. Cela peut demander quelques jours ... ou quelques semaines. Ensuite il transmet cette commande au fournisseur qui livrera ... sitôt les commandes en nombres suffisantes pour amortir son transport.

Puis cette commande arrivera à la réception du magasin, sera validée et arrivera entre les mains de la secrétaire ... qui risque fort d'avoir du utiliser ses propres crayons pour palier au manque. Le progrès et l'organisation ça a quand même du bon.

Non ?

On apprend à "Carrefour Management" (282 salariés) que l'équipe informatique chargé de suivre le projet "Thalès" vient de passer de 30 personnes à 5... Donc la machine à crayons tourne à plein rendement.